AFFICHÉ DU ..13. JAN. 2023
AU .....

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

006

2023_006

ARRÊTÉ PORTANT MISE À JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA SAUVETAT

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-43, L. 152-7, L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-02550 du 21 décembre 2017 actant le transfert de la compétence en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 octobre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de La Sauvetat ;

Vu le décret du 30 août 2022 portant classement, parmi les sites du département du Puy-de-Dôme, du site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César ;

Vu l'article L621-30 du code du patrimoine ;

Vu les plans et documents annexés aux actes susvisés ;

Vu la liste et le plan des servitudes d'utilité publique annexés au PLU de La Sauvetat le 28 octobre 2019.

Considérant que l'article L621-30 du code du patrimoine spécifie que la protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles [...] situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L. 631-1 et L. 631-2 et que la totalité de la commune se trouve incluse dans le périmètre du site patrimonial remarquable de la Sauvetat ;

Considérant que seules les servitudes d'utilité publique annexées au PLU peuvent être opposées aux actes d'urbanisme.

- ARRÊTE -

Article 1 : Le plan et la liste des servitudes d'utilité publique annexés au plan local d'urbanisme sont mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet :

- Sont supprimés du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique annexées au PLU la mention des servitudes de protection des abords d'un monument historique (AC1) ;

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20230103-AR-2023-006-AR
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

- Est ajoutée au plan et à la liste des servitudes d'utilité publique annexés au PLU la mention du site classé de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée par annexion du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique ci-joints au dossier du PLU tenu à la disposition du public au siège de Mond'Arverne Communauté, à la mairie et à la préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Mond'Arverne Communauté et en mairie durant un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagnée de la liste et du plan des servitudes, seront adressés à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Veyre-Monton, le 03 janvier 2023

Le Président,

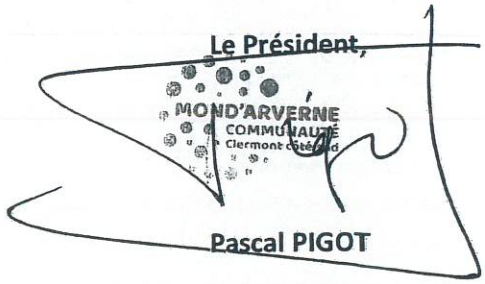

Pascal PIGOT

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20230103-AR-2023-006-AR
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023